



APPEL A PROJET *A CHACUN SON FOOT !*

Contexte de l'opération

Paris, en tant que capitale et ville hôte de matchs de l'UEFA EURO 2016 en France, tient à favoriser des actions sportives, festives et culturelles sur son territoire au-delà des lieux « officiels » retenus par l'organisation de cet événement sportif à dimension internationale.

L'UEFA EURO 2016 doit être une opportunité de rencontre et de cohésion entre tous les parisiens en y associant les touristes/supporters qui le désirent, et ce plus particulièrement au sein des quartiers populaires qui sont souvent éloignés des parcours touristiques.

L'attractivité culturelle de Paris est un atout bien connu qui véhicule une image positive.

La vitalité du secteur associatif sportif parisien est méconnue alors qu'il est un des principaux générateurs des forts liens sociaux qui existent dans les quartiers, permettant d'accueillir et d'intégrer au sein de cette « ville monde ».

Pour promouvoir cette initiative municipale, la Ville de Paris a réalisé un partenariat avec le Club des Internationaux de Football, association réunissant les anciens joueurs internationaux de football porteurs du maillot de l'Equipe de France, dont des joueurs de France 98. A ce titre, deux anciens joueurs de l'Equipe de France seront « ambassadeurs » de cet appel à projet : Frank Leboeuf et Robert Pirès. Par leur engagement autour des valeurs et des symboles qui leur sont chers, ils se feront les promoteurs des plus belles initiatives locales parisiennes.

Objectifs de l'appel à projet

Dans ce contexte, la ville de Paris désire diffuser des valeurs et la culture sportive autour de moments festifs, fédérateurs, innovants et diversifiés, par son soutien à des projets développés autour de deux domaines :

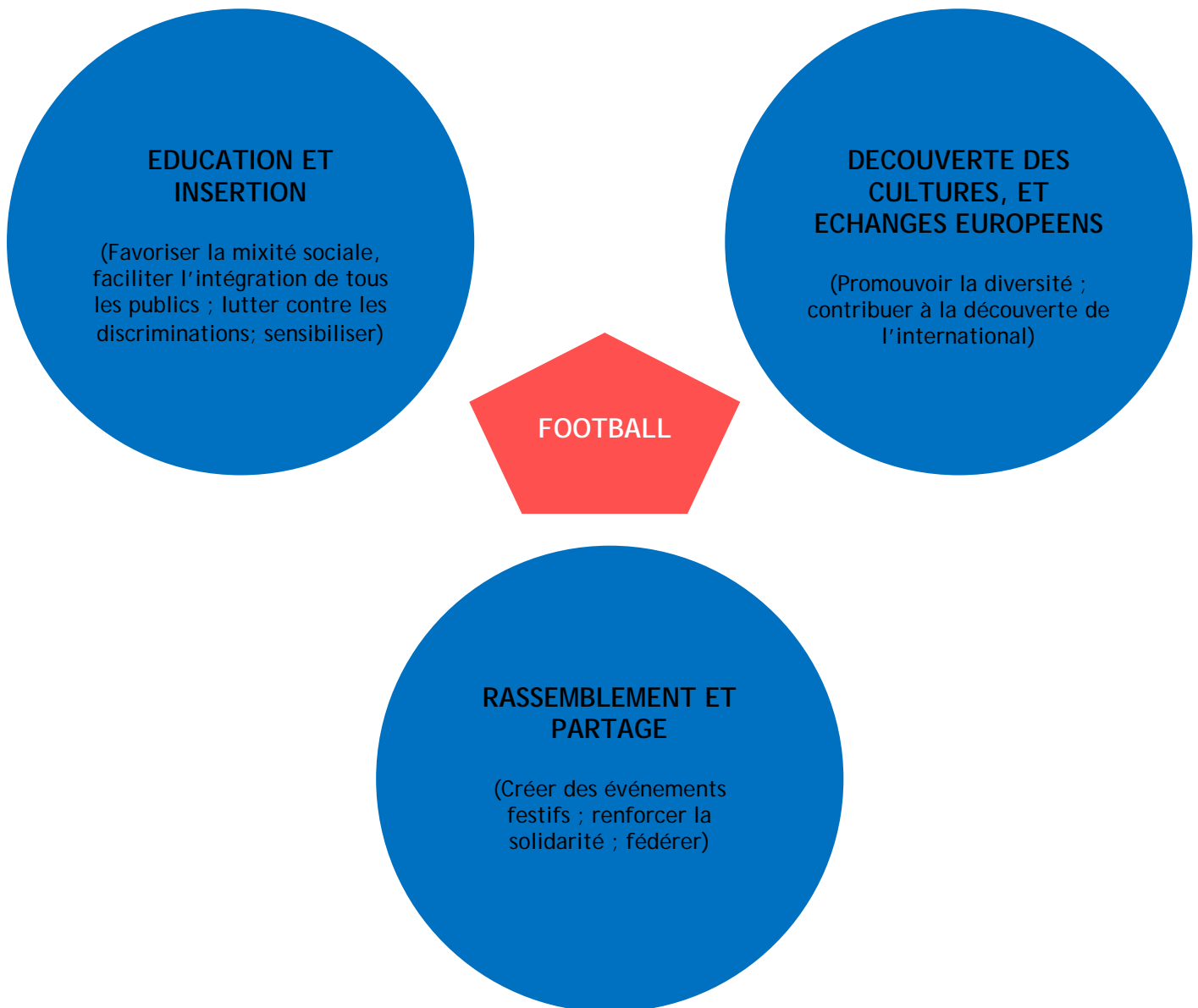
- **La culture** : en valorisant les pratiques artistiques innovantes, les initiatives culturelles sur l'ensemble du territoire de la ville de Paris (théâtre de rue, performances, etc.)
- **L'animation des quartiers populaires, par des initiatives issues des territoires** : valoriser et s'appuyer sur le savoir-faire des associations locales pour proposer des actions mobilisant notamment les habitants des quartiers politique de la ville et plus particulièrement les jeunes.

Il doit s'agir pour ces quartiers d'une opportunité pour proposer des formes de créativité, et de développer leur attractivité autour d'événements collectifs qui diversifient l'offre d'animation proposée dans le cadre de l'UEFA EURO 2016.

Initiatives concernées

- Les initiatives proposées devront se dérouler de préférence **dans l'espace public**, obligatoirement sur le territoire parisien, et **couvrir la période de l'UEFA Euro 2016** (pour information : compétition entre le 10 juin et le 10 juillet 2016).
- Elles devront respecter le contexte et les objectifs du présent appel à projet, et s'adresser à l'ensemble de la population, **de façon gratuite**.

- Les actions devront également s'inscrire dans l'un des trois axes thématiques prioritaires :
-



Structures éligibles

- Pour le domaine culturel : les associations
- Pour le domaine animation des quartiers populaires : Les associations domiciliées à Paris qui ont plus d'un an d'existence à la date de la demande de subvention afin de pouvoir justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

Critères de sélection

- **Critères communs aux deux domaines :**
 - Qualité globale du projet et faisabilité
 - Lien avec le contexte, les objectifs, et au moins un des trois axes thématiques prioritaires du présent appel à projet

- l'ancrage territorial du projet avec une appréciation particulière pour les quartiers populaires
- Existence de collaborations avec les acteurs locaux
- Implication de la population de l'arrondissement et du quartier
- Capacité financière et humaine à porter le projet

- **Critères propres au domaine culturel :**

- Rayonnement du projet
- Présence d'une démarche de médiation
- Prise en compte des publics y compris les plus éloignés de la culture
- niveau d'investissement de lieux inhabituels pour des projets culturels

- **Critères propres au domaine animation des quartiers populaires :**

- Implication des jeunes dans le projet
- localisation de l'activité habituelle de l'association dans les quartiers populaires tels que définis par la sectorisation de la politique de la ville
- originalité de l'approche du contexte et des objectifs de l'appel à projet.

En fonction de leur sensibilité, et des valeurs qu'ils souhaitent promouvoir, les deux ambassadeurs choisiront chacun leur projet préféré, afin de décerner leur « **coup de cœur** ».

Modalités

- Les dépenses éligibles sont **les dépenses de fonctionnement imputables à la mise en œuvre de l'action retenue**. Si le projet inclut des dépenses de fonctionnement courantes de la structure, une clef de répartition doit être transmise pour les charges communes de fonctionnement (frais généraux et de gestion, charges de personnel...) affectées au projet.

- Ne sont pas éligibles les dépenses couvrant les dotations aux amortissements et provisions, les frais financiers, les impôts et taxes non liés strictement au projet, les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux, et les contributions volontaires en nature

Mise en œuvre

- L'instruction des dossiers se fera par une commission spécifique pour chaque domaine, en lien avec l'équipe projet EURO 2016 de la DJS :

- ✓ culture : commission coordonnée par la DAC
- ✓ animation des quartiers populaires : commission coordonnée par la DDCT

- Le jury final de sélection sera composé des deux commissions Ville de Paris, d'un membre de l'équipe projet Euro 2016, d'un ou deux membres du Club des Internationaux de Football et des 2 « ambassadeurs » de l'appel à projet (Robert Pirès et Frank Leboeuf)

- L'attribution des aides sera faite par une délibération du Conseil de Paris, et se traduira par le versement d'une subvention.

Procédure

-Les éléments du dossier de candidature seront accessibles à partir de septembre 2015 sur <http://www.paris.fr/actualites/associations-proposez-votre-projet-pour-a-chacun-son-foot-2855>

-Les porteurs de projets doivent remplir, signer et transmettre l'ensemble des pièces demandées dans le dossier de candidature. Tout dossier incomplet ou ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité fixés sera rejeté.

-En déposant leur candidature, les porteurs de projet s'engagent à répondre aux sollicitations de la ville de Paris et de ses partenaires dans le cadre de l'UEFA EURO 2016.

- Toute question liée à cet appel à projet, ainsi que la référence du dossier saisi dans SIMPA sont à envoyer par mail à : achacunsonfoot@paris.fr

- la réponse au présent appel à projet ne peut se faire que de façon dématérialisée en utilisant le service de la ville de Paris SIMPA (<http://paris.fr>, rubrique : association/SIMPA) et en se référant au guide de dépôt qui est téléchargeable sur la page d'accueil.

Calendrier

- Date limite d'envoi des dossiers : **avant le 30 octobre 2015**
- Jury de sélection : **11 décembre 2015**. Les lauréats seront tenus informés de manière à pouvoir entamer les démarches opérationnelles de leurs projets.
- Remise des prix : **8 mai 2016**, lors d'un match de gala en partenariat avec le Club des Internationaux de Football